

Initiatives ministérielles

1984 des bénéfiques avant amortissement de près de 140 millions de dollars. Les bénéfiques que l'État tirait de l'exploitation de cet aéroport servaient alors à l'entretien d'aéroports désavantagés ou de petits aéroports dans des régions isolées.

Qu'est-ce que le gouvernement a fait? Il l'a privatisé. Il a ni plus ni moins fait cadeau de ce centre de profit au secteur privé. Il faut encore puiser dans les deniers publics pour assurer l'entretien de nos petits aéroports régionaux, sauf qu'on ne peut plus compter sur les bénéfices provenant de l'aéroport Pearson puisqu'il a été privatisé. Il faut donc aller chercher l'argent dans les poches des contribuables. C'est l'une des raisons pour lesquelles le gouvernement a encore alourdi le fardeau fiscal des Canadiens.

• (1815)

Pour essayer de réduire la dette et le déficit, il a fragmenté le pays, et c'est pourquoi cette institution ne peut plus fonctionner actuellement. Il a affaibli le gouvernement national au point où il n'est plus capable, en période de crise économique, de mettre en place un programme national solide, étant donné que les provinces sont maintenant plus fortes que lui.

Cette mesure législative est importante parce qu'elle touche une industrie très avant-gardiste du point de vue du talent et de la technologie. C'est pourquoi nous devons absolument faire de notre mieux pour appuyer cette industrie de 20 milliards de dollars qui emploie plus de 100 000 personnes.

Le fait est que, d'ici trois ou quatre mois, les Canadiens seront appelés à se prononcer sur les mesures, les programmes et les politiques du gouvernement conservateur. Ce dernier sera tenu responsable de toutes ces politiques. Les gens veulent-ils un gouvernement national qui a essentiellement été démantelé, qui a supprimé toutes sortes de services pour économiser? Lorsqu'on pense qu'aujourd'hui le gouvernement fait faire beaucoup de travail à contrat, alors qu'auparavant il offrait lui-même toutes sortes de . . .

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je croyais que le député devait poser une question ou faire une observation. On m'a demandé d'être bref dans ma réponse précédente. L'intervention du député a déjà duré presque toute la période réservée aux questions ou observations. Est-il en plein débat?

Monsieur le Président, lorsque vous lui avez donné la parole, c'était pour une brève question ou une brève observation. J'attends qu'il termine pour lui donner une réponse.

Le président suppléant (M. Fee): Pour répondre au député qui a invoqué le Règlement, je lui dirai que j'ai signalé la reprise du débat après qu'il eut répondu à la dernière question.

Le député participe maintenant au débat. Nous n'en sommes plus à la période réservée aux questions et observations.

M. Mills: Monsieur le Président, j'essayais en fait de reprendre certains des points très constructifs que le député a soulevés dans son intervention. Je voulais notamment lui assurer que le Parti libéral n'a pas abandonné son approche traditionnelle en faveur d'un gouvernement national fort.

Un gouvernement national fort serait capable d'élaborer des politiques et capable d'intervenir, au besoin, pour redonner des emplois aux Canadiens, sans avoir à implorer les provinces de collaborer avec lui relativement à la moindre mesure législative présentée à la Chambre.

Je ne doute pas que lorsque le peuple ira aux urnes dans trois ou quatre mois, il élira l'équipe qui dira: il nous faut un gouvernement national fort parce que c'est le seul moyen de réaliser certaines des choses dont le Nouveau Parti démocratique a parlé au cours du débat sur ce projet de loi sur les télécommunications.

Ma collègue de Mont-Royal a mentionné aujourd'hui tous les défauts du projet de loi. Elle a proposé beaucoup d'amendements constructifs, mais ils n'ont pas tous été adoptés. Devant le gouvernement actuel, un parti d'opposition peut se compter chanceux lorsqu'il réussit à faire accepter un seul amendement. Comme la plupart des Canadiens le savent maintenant, lorsque le gouvernement a décidé qu'un projet de loi serait rédigé de telle ou telle façon, toute la notion de débat, d'échanges de vues, d'amélioration du projet de loi, lui devient totalement étrangère.

• (1820)

J'ai trouvé l'intervention du ministre très intéressante. Je le connais depuis des années et j'éprouve beaucoup de respect pour lui. Il a parlé d'une politique nationale solide des télécommunications. J'ai remarqué qu'il avait insisté sur le mot «nationale».